



OBJET DU MARCHE:

**NETTOYAGE DES LOCAUX ET ENTRETIEN ESPACES VERTS DE
LA DIECCTE DE GUADELOUPE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE N°1 2018- DIECCTE – ENTRETIEN DES LOCAUX

I-OBJET DU MARCHE

II- DESCRIPTION DES LOCAUX A ENTRETENIR

III DESCRIPTION ET FREQUENCE DES PRESTATIONS

IV MOYENS EN MATERIEL ET PRODUITS

V MODALITES ET CONDITIONS D'EXECUTION

VI DEMANDES



I- OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières concernent l'exécution des prestations de nettoyage, d'entretien des locaux, et des sanitaires y compris l'approvisionnement en fourniture des consommables sanitaires et l'entretien des espaces verts.

Les prestations à effectuer ont pour finalité de maintenir les équipements, locaux et les surfaces dans de bonnes conditions de propreté, d'hygiène et de confort pour le personnel et pour les usagers, au moyen de matériels, des machines et des produits et selon des périodicités d'intervention adaptés à la nature des revêtements à entretenir, à leur état, ainsi qu'à leur fréquentation ainsi que l'approvisionnement en fourniture des consommables sanitaires.

Les prestations demandées sont :

- Nettoyage des locaux
- Nettoyage des sanitaires
- La fourniture des consommables sanitaires et mise en place des consommables
- Le nettoyage des surfaces vitrées intérieures
- Le nettoyage des espaces verts

Le marché est un contrat avec obligation de résultat.

II- DESCRIPTION DES LOCAUX A ENTRETENIR

Les locaux à entretenir sont les suivants :

1-Nettoyage du site de Bisdary :

Bureaux

Salles de réunion/formation

Local syndical

Circulations

Hall d'accueil

Escaliers



Nettoyage des vitres

Petit local cuisine

Nettoyage des espaces verts

2-Nettoyage du site de Jarry

Bureaux

Salles de réunion/ formation

Local Syndical

Circulations

Hall d'accueil

Escaliers

Nettoyage des vitres

Cuisine/Cafeteria

3-Nettoyage du site de Basse-Terre

Bureaux

Salles de réunion

Local Syndical

Circulations

Hall d'accueil

Escaliers

Nettoyage des vitres

Cuisine

Salle de prélèvement

Nettoyage des espaces verts

Le descriptif détaillé des tâches à effectuer par site est décrit dans l'annexe 1 jointe au CCTP



Une visite des sites est prévue pour ce marché.

Le titulaire du marché est réputé avoir une parfaite connaissance de la configuration des locaux, des contraintes dues à leur destination, de la consistance des équipements et installations dont il doit assurer le nettoyage et des conditions particulières d'accès liées à la sécurité et à la spécificité des locaux.

III – DESCRIPTION ET FREQUENCE DES PRESCRIPTIONS

La description et la fréquence des prestations à exécuter sont définies dans les annexes de l'acte d'engagement.

IV- MOYENS EN MATERIEL ET PRODUITS

Le titulaire fournit, pour l'exécution des travaux, le matériel et les produits nécessaires :

1- Le matériel

Le titulaire dresse la liste des outils et des machines à titre permanent et occasionnel dans son offre. Les matériels utilisés doivent être conformes aux normes de sécurité. Ils doivent être adaptés aux lieux et leurs performances doivent être en adéquation avec les résultats à obtenir. Cette liste sera accompagnée :-

- d'une notice technique précisant notamment la provenance et l'origine des matériels
- des références d'utilisation

Le titulaire devra présenter au responsable de la logistique sur simple demande verbale tout matériel pour vérification de conformité avec les normes et règlements de sécurité. Tout matériel défectueux devra être mis hors service et remplacé par le titulaire à ses frais dans les meilleurs délais.

La DIECCTE se réserve le droit d'interdire les matériels dont l'utilisation serait susceptible de provoquer des dégradations ou de compromettre la sécurité des agents et des usagers ou s'ils sont non conforme aux prescriptions du code du travail.

Tout dommage causé aux installations et équipements sera mis à la charge du titulaire. Le branchement simultané de plusieurs appareils électriques sur la même prise par l'intermédiaire de fiches multiples sera interdit.

Les échafaudages devront obligatoirement être munis de roulettes caoutchoutées. Les matériels ne devront en aucun cas être en contact direct avec les parois verticales . Les extrémités



supérieures des échelles et escabeaux seront protégés, leurs pieds seront munis de patins protecteurs.

2- Les produits

Les produits devront être de la famille des écoproduits :

Produits sains et à faible impact environnemental, biodégradables et issus de l'agriculture biologique.

Le titulaire joindra à son offre les fiches de composition des produits utilisés. Ces produits doivent être adaptés aux surfaces traitées et ne pas être susceptibles de détériorer les sols ou les revêtements métalliques.

Les produits de lessivage et les désinfectants ne doivent renfermer ni alcalis caustiques, ni acides. Les savons doivent être rigoureusement neutres.

Le titulaire devra présenter au responsable de la logistique sur simple demande verbale tout produit pour vérification de conformité avec les normes et règlements de sécurité. Tout produit non conforme défectueux devra être mis hors service et remplacé par le titulaire à ses frais dans les meilleurs délais.

Les matériels et produits seront stockés dans les locaux et emplacements mis à disposition à cet effet par la DIECCTE. Toutes précautions devront être prises afin que les produits ne soient jamais laissés à la portée des utilisateurs locaux. Les matériels ou produits abandonnés en dehors des emplacements autorisés ou non rangés après chaque intervention, seront évacués sans préavis par la DIECCTE, aux frais du titulaire.

V- MODALITES ET CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

1- Conditions d'exécution des prestations

1-1 Horaires des travaux

Le titulaire devra présenter un planning détaillé de l'organisation des prestations précisant la composition des équipes, les horaires proposés, et ce pour chaque lieu où se dérouleront les prestations, étant entendu que le nettoyage des locaux y compris les sanitaires sera réalisé à partir de 5h30 du matin les jours ouvrés des bureaux.

1-2 Personnel intervenant

Le titulaire mettra en place du personnel compétent pour accomplir les tâches d'entretien demandées.



Le titulaire fournira à la DIECCTE la liste du personnel effectuant les prestations. A charge pour lui de signaler par écrit à la DIECCTE, tout changement de personnel dans un délai de 48h.

Le titulaire s'engage à ce que les prestations soient effectuées de façon tout à fait irréprochable et à ce que ses employés soient parfaitement encadrés, soient dotés d'une tenue correcte et permettant de les identifier, fassent preuve d'une discrétion absolue.

Le titulaire s'engage à assurer le remplacement des agents absents selon les modalités suivantes :

En cas d'absence pour congés, le titulaire informera le responsable des moyens généraux de la DIECCTE des absences de son personnel au plus tard deux semaines avant la date de début des congés de celui-ci. Il fournira un planning indiquant le nom des agents assurant la prestation en remplacement du personnel en congé. Le titulaire garantira la continuité de la prestation. Tout nouvel agent devra préalablement à sa prise de fonction être formé par le titulaire habituel du poste.

1-3 Obligations diverses

Le titulaire s'engage en particulier à :

- mettre en place un cahier de liaison qui devra être lu et visé à chaque annotation
- souscrire une police d'assurance le garantissant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle
- prendre toutes précautions pour la garde des clés qui lui sont confiées. En cas de perte ou détérioration d'une ou plusieurs clés du bâtiment, ce dernier devra en informer immédiatement le Responsable des Moyens Généraux de la DIECCTE pour que le remplacement de ces clés soit effectué à la charge du titulaire

Le titulaire s'engage à prendre toutes dispositions pour s'assurer que son personnel respecte les consignes suivantes :

- ne pas utiliser le téléphone pour d'autres motifs que des raisons de service. Il est nécessaire de demander une autorisation préalable
- ne pas prendre des repas à l'intérieur des locaux
- ne pas introduire ni consommer des boissons alcoolisées dans les locaux ou y pénétrer en état d'ivresse ou sous l'influence de drogues
- ne pas provoquer du désordre d'une façon quelconque sur les lieux de travail
- ne pas manquer de respect au personnel ou usagers des locaux
- ne pas utiliser le matériel ou consommables situés dans les équipements.

Cette liste n'est pas exhaustive.



Toute personne reconnue avoir participé à un vol ou une malhonnêteté, quelle qu'en soit l'importance, sera renvoyée immédiatement, à charge pour le titulaire de pourvoir à son remplacement dès la prestation suivante.

Le titulaire s'engage à rembourser le montant des vols ou détériorations dus à une malveillance de son personnel, soit par l'intermédiaire de la compagnie d'assurance auprès de laquelle il aura souscrit son contrat, soit par tout autre moyen à sa convenance.

2 Modalités d'exécution des prestations

2-1 Mise en œuvre de prestations

Respect des critères de qualité :

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature, de la fréquentation et de la spécificité des locaux.

Leur qualité devra être suffisante au regard des cinq critères ci-après, tels qu'ils sont définis dans l'annexe 2 du présent CCTP : Aspect, confort, hygiène, sécurité, optimisation.

Il appartient au titulaire d'assurer l'ensemble des tâches nécessaires au maintien de l'hygiène et de la propreté ainsi qu'à l'obtention du niveau de qualité requis.

Protection des installations et préservation de l'environnement :

Le titulaire s'engage à :

- déposer les poussières, débris, ordures, papiers, etc, provenant du nettoyage dans les lieux désignés par la DIECCTE à cet effet
- assurer l'évacuation des matériaux combustibles, y compris les emballages en papier, cartons, bois et matières plastiques, au plus tard à la fin de chaque vacation en respectant les dispositifs de tri sélectif
- Eviter toute obstruction ou dégradation des canalisations d'évacuation
- Prendre toutes dispositions pour éviter le gaspillage d'eau et d'électricité
- ne pas utiliser d'une manière générale les fournitures, ustensiles et matériels appartenant au service Moyens Généraux
- prendre toutes les précautions pour que l'état des meubles, immeubles, aménagements, machines ne soit pas altéré par les opérations de nettoyage, en particulier par la projection de produit, par l'utilisation de produits mal adaptés ou de machines non adaptées.



2-2 Contrôles contradictoires

Les contrôles auront pour but de :

- vérifier le résultat obtenu après nettoyage
- constater les éventuelles anomalies par rapport à la mission du titulaire
- s'assurer que le titulaire met en œuvre rapidement toutes les dispositions nécessaires visant à corriger ces anomalies
- affiner si besoin est, la prestation définies au présent CCTP

Des contrôles seront effectués régulièrement. Les contrôles porteront sur un ou plusieurs sites. Chaque point du Tableau des prestations et périodicité sera vérifié, en fonction du planning de travaux, fourni par le titulaire où sera noté chaque manquement au présent CCTP.

VI- DEMANDES ADDITIONNELLES

Une prestation ponctuelle de nettoyage pourra être demandée pour le site des Abymes en remplacement de l'agent en charge du nettoyage du site.

La fourniture des consommables sanitaires sera également demandée pour le site des Abymes mensuellement.



ANNEXE 1

DESCRIPTIF DETAILLE DES TACHES A EFFECTUER PAR SITE

DETAIL DE LA PRESTATION SITE DE BILDARY

	Quotidien	Hebdo	Mensuel	Annuel	A la demande
ENTRETIEN DES SOLS					
Balayage des sols		2 fois/semaine			
lavage des sols		2 fois / semaine			
Nettoyage escalier		2 fois /semaine			
TRAVAUX DE MENAGE					
Aération des locaux	x				
Vidage des corbeilles à papiers	x				
lavage des corbeilles à papiers			x		
Nettoyage accueil	X				
Nettoyage salle de réunion /formation/ local syndical		2 fois /semaine			
Nettoyage petit local cuisine	x				
Dépoussiérage des meubles de bureau hauts			x		
Dépoussiérage du mobilier de bureau et accessoires		x			
Nettoyage des plinthes et rebords de fenêtres			X		
Enlèvement des toiles d'araignée sur les murs et parois			x		
Nettoyage et désinfection des téléphones		x			
Enlèvement des traces sur portes et interrupteurs				X	
Nettoyage des vitres intérieures et portes vitrées				2 fois / an	

Nettoyage des vitres extérieures (côté interne)				2 fois/an	
Nettoyage des vitres extérieures (côté externe)					X
sortie des bennes à ordures		2 fois /semaine			

DETAIL DE LA PRESTATION SITE DE BILDARY (SUITE)

	Quotidien	Hebdo	Mensuel	Annuel	A la demande
ENTRETIEN DES SANITAIRES					
Balayage humide des sols	x				
Lavage et désinfection des sols	x				
Nettoyage et désinfection des éléments sanitaires	x				
Nettoyage robinetteries et miroirs	x				
Fourniture et pose papier toilette	x (si nécessaire)				
Fourniture et pose savon main	x (si nécessaire)				
Fourniture et pose papier main	x (si nécessaire)				
Détartrage des WC	x				
ESPACES VERTS					
Débroussaillage, coupe et balayage des herbes			x		
Ramassage des détritrus et transport vers la déchetterie			x		
Petit élagage des arbustes			x		
AUTRES PRESTATIONS					
Décapage sol (à la demande)					X
Remplacement des bonbonnes d'eau	x (si nécessaire)				
Manutention ponctuelle (déplacement de meuble, etc...)					X
Prestations de petits bricolages					X

DETAIL DE LA PRESTATION SITE DE JARRY

	Quotidien	Hebdo	Mensuel	Annuel	A la demande
ENTRETIEN DES SOLS					
Balayage des sols		2 fois /semaine			
lavage des sols		2 fois / semaine			
Nettoyage escalier		2 fois/semaine			
TRAVAUX DE MENAGE					
Aération des locaux	x				
Vidage des corbeilles à papiers	x				
lavage des corbeilles à papiers			x		
Nettoyage accueil	x				
Nettoyage salles de réunion/formation/local Syndical		2 fois / semaine			
Nettoyage cuisine/cafeteria	x				
Dépoussiérage des meubles de bureau hauts			x		
Dépoussiérage du mobilier de bureau et accessoires		x			
Enlèvement des toiles d'araignée sur les murs et les parois			x		
Nettoyage des plinthes et rebords de fenêtres			X		
Nettoyage et désinfection des téléphones		x			
Enlèvement des traces sur portes et interrupteurs				X	
Nettoyage des vitres intérieures					X

ENTRETIEN DES SANITAIRES					
Balayage humide des sols	x				
Lavage et désinfection des sols	x				
Nettoyage et désinfection des éléments sanitaires	x				
Nettoyage robinetteries et miroirs	x				
Fourniture et pose papier toilette	x (si nécessaire)				
Fourniture et pose savon main	x (si nécessaire)				
Fourniture et pose papier main	x (si nécessaire)				
Détartrage des WC	x				

DETAIL DE LA PRESTATION SITE DE JARRY (SUITE)

	Quotidien	Hebdo	Mensuel	Annuel	A la demande
AUTRES PRESTATIONS					
Décapage sol (à la demande)					x
Manutention ponctuelle (déplacement de meuble, etc...)					X
Prestations de petits bricolages					X

DETAIL DE LA PRESTATION SITE DE BASSE-TERRE

	Quotidien	Hebdo	Mensuel	Annuel	A la demande
ENTRETIEN DES SOLS					
Balayage des sols		2 fois / semaine			
lavage des sols		2 fois / semaine			
Nettoyage escalier		2 fois / semaine			
TRAVAUX DE MENAGE					
Aération des locaux	x				
Vidage des corbeilles à papiers	x				
lavage des corbeilles à papiers			x		
Nettoyage accueil	X				
Nettoyage salle de réunion		2 fois / semaine			
Nettoyage salle de prélèvement		x			
Nettoyage cuisine	x				
Dépoussiérage des meubles de bureau hauts			x		
Dépoussiérage du mobilier de bureau et accessoires		x			
Enlèvement des toiles d'araignée sur les murs et les parois			x		
Nettoyage des plinthes et rebords de fenêtres			X		
Nettoyage et désinfection des téléphones		x			
Enlèvement des traces sur portes et interrupteurs				X	
Nettoyage des vitres intérieures et portes vitrées				2 fois /an	
ENTRETIEN DES SANITAIRES					
Balayage humide des sols	x				
Lavage et désinfection des sols	x				
Nettoyage et désinfection des éléments sanitaires	x				
Nettoyage robinetteries et miroirs	x				
Fourniture et pose papier toilette	x (si nécessaire)				
Fourniture et pose savon main	x (si nécessaire)				
Fourniture et pose papier main	x (si nécessaire)				
Détartrage des WC	x				

DETAIL DE LA PRESTATION SITE DE BASSE-TERRE (SUITE)					
	Quotidien	Hebdo	Mensuel	Annuel	A la demande
ESPACES VERTS					
Débroussaillage, coupe et balayage des herbes			X		
Ramassage des détritux et transport vers la déchetterie			X		
Petit élagage des arbustes			X		
AUTRES PRESTATIONS					
Décapage sol (à la demande)					X
Manutention ponctuelle (déplacement de meuble, etc...)					X
Prestations de petits bricolages					X



ANNEXE 2

DEFINITION DES CRITERES DE QUALITE DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

CRITERES D'APPRECIATION

ASPECT :

D'une façon générale, l'aspect est l'apparence extérieure sous laquelle une personne ou une chose se présente à la vue.

Dans le domaine du nettoyage, l'aspect est la première impression visuelle de netteté et de propreté qu'offrent un local et ses équipements. Les prestations de nettoyage devront évidemment être adaptées aux lieux.

CONFORT :

Le confort est l'ensemble des facteurs qui détermine une sensation de bien-être.

Dans le domaine du nettoyage, le confort est apprécié au travers des facteurs suivants :

-l'aspect

-la perception : olfactives, tactiles, auditives

-la sécurité

En ce qui concerne les perceptions olfactives, les prestations devront supprimer ou éventuellement masquer par l'utilisation de produits appropriés les mauvaises odeurs dues aux souillures de différentes natures

Ne pas être effectuées dans certains aménagements ou locaux à l'aide de produits dont les odeurs ne pourraient être tolérées

En ce qui concerne les perceptions tactiles, les prestations devront être effectuées de telle sorte que les surfaces traitées ne soient pas désagréables au toucher et au contact.

En ce qui concerne les perceptions auditives, les prestations devront être conduites de manière à éviter tout bruit intempestif entraînant une perturbation de l'environnement

HYGIENE :

L'hygiène est l'ensemble des principes et des pratiques relatives à la conservation de la santé.



Dans le domaine du nettoyage, l'hygiène repose sur l'assainissement périodique aussi bien des surfaces que des atmosphères ambiantes, sans toutefois provoquer de pollution nouvelle par l'usage abusif de méthodes ou de produits nocifs.

En matière d'hygiène, les prestations de nettoyage devront s'attacher à :

- réduire la pollution à un niveau non dangereux
- ne pas provoquer de pollution et respecter les règlements sur l'environnement

SECURITE :

D'une façon générale, le titulaire doit respecter et mettre en œuvre la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Le matériel et les produits employés doivent être conformes à la réglementation et adaptés aux locaux.

En particulier, les techniques et produits utilisés pour le nettoyage doivent être sélectionnés afin que ces derniers ne présentent aucune surface glissante au sol susceptible de constituer un danger pour les usagers.

OPTIMISATION :

Par l'emploi de méthodes et de matériel adaptés, qui renforcent l'efficacité du nettoyage.

A cet effet, il devra être tenu compte des risques particuliers que présentent les lieux tels que les locaux sanitaires, les locaux et équipements concernant les ordures, pour lesquels la qualité d'hygiène sera éventuellement appréciée par des constatations et contrôles périodiques effectués contradictoirement.